



Rapport d'activités 2014

Conseil suisse de présentation
des comptes publics

www.srs-cspcp.ch

Table des matières

1. Mission du SRS-CSPCP	1
2. Développements du MCH2	1
2.1 Développements adoptés en 2014.....	1
Recommandations figurant dans le manuel du MCH2	1
Réponses aux questions fréquentes (i.e. Foire aux questions FAQ)	1
Plan comptable et classification fonctionnelle	1
2.2 Développements attendus.....	2
Distinction entre patrimoine administratif et patrimoine financier	2
Prêts à taux préférentiel.....	2
3. Etat de situation relatif à l'introduction du MCH2 dans les cantons et les communes	2
4. Consultations IPSAS.....	4
5. Développements dans d'autres secteurs	5
6. Composition et activités du SRS-CSPCP.....	5
6.1 Assemblée des délégués	6
1 ^{ère} séance du 6 mars 2014	6
2 ^{ème} séance du 3 juin 2014.....	6
3 ^{ème} séance du 18 septembre 2014	7
4 ^{ème} séance du 11 décembre 2014.....	7
6.2 Groupes de travail.....	8
Groupe de travail « IPSAS »	8
Groupe de travail « Plan comptable ».....	8
Groupe de travail « Péréquation financière ».....	8
6.3 Direction et secrétariat	8
6.4 Délégués.....	9
6.5 Comptes 2014	10
7. Activités prévues en 2015.....	10

Annexes

- Liste des délégués au 31 décembre 2014
- Recommandations MCH2:
 - Recommandation 4 Compte de résultats (septembre 2014)
 - Recommandation 10 Compte des investissements (septembre 2014)
 - Recommandation 14 Tableau des flux de trésorerie (septembre 2014)
 - Recommandation 20 Loi modèle sur les finances (septembre 2014)
- Réponses à des questions fréquentes (FAQ) :
 - Impôt sur la plus-value foncière (janvier 2014)
 - Péréquation intercommunale (décembre 2014)
- Prises de position lors de consultations du Comité IPSAS :
 - ED *Separate Financial Statements, Consolidated Financial Statements, Investments in Associates and Joint Ventures, Joint Arrangements und Disclosure of Interests in Other Entities.*
 - ED *First Time Adoption of Accrual Basis International Public Sector Accounting Standards (IPSASs)*
 - CP (OECD): *The Future Governance of International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB)*
 - CP *Service Performance Information*
 - CP *IPSASB's Strategy and Work Program 2015-2019*
 - ED *Improvements to IPSASs 2014*
 - CP *The Applicability of IPSASs to Government Business Enterprises and Other Public Sector Entities*
- Tendances dans la mise en œuvre du MCH2 par la Confédération, les cantons et les communes (aperçu des options retenues)
- Comptes arrêtés au 31 décembre 2014
- Rapport des réviseurs sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014
- Plan comptable MCH2 Version 7 du 11.12.2014
-

1. Mission du SRS-CSPCP

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP) a pour objectif de promouvoir l'harmonisation, la comparabilité et la transparence dans la présentation des comptes des collectivités publiques. Il observe en particulier les tendances qui se dégagent dans la mise en œuvre des recommandations du modèle de comptes harmonisés de deuxième génération-MCH2 pour les cantons et les communes, ainsi que la présentation des comptes de la Confédération. Il élabore des compléments et des éclaircissements en réponse aux questions pratiques que pose la présentation des comptes publics.

Le SRS-CSPCP a été créé en 2008 par la volonté du Département fédéral des finances et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Sa forme juridique est celle d'une société simple.

2. Développements du MCH2

2.1 Développements adoptés en 2014

Recommandations figurant dans le manuel du MCH2

En 2014, le SRS-CSPCP a élaboré trois propositions à l'attention de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF). Il s'agit de propositions de révision des recommandations existantes relatives au compte de résultats (Recommandation 4), au compte des investissements (Recommandation 10) et au tableaux des flux de trésorerie (Recommandation 14), propositions ayant toutes une incidence sur la Loi modèle sur les finances (Recommandation 20).

Ces propositions ont été transmises à la CDF pour décision. En effet, la CDF est l'organe compétent pour édicter les recommandations du MCH2. Par conséquent, il lui appartient de faire siennes les propositions du SRS-CSPCP. C'est ce que la CDF a fait en janvier 2015 s'agissant des propositions transmises en 2014. Ces recommandations font ainsi dorénavant partie intégrante du MCH2. Elles sont présentées en annexe de ce rapport. Elles sont également disponibles sur le site du SRS-CPSCP (en allemand et en français).

Réponses aux questions fréquentes (i.e. Foire aux questions FAQ)

Une « Foire aux questions FAQ » est disponible sur le site internet du Conseil. On y trouve des réponses aux questions fréquemment posées (*Frequently Asked Questions*), mais qui ont un caractère trop spécifique ou technique pour en faire un complément aux recommandations du manuel.

Dans le courant de l'année 2014, le SRS-CSPCP a apporté réponse à deux questions fréquemment posées. Ces questions touchent (a) la manière de comptabiliser l'impôt sur la plus-value foncière et (b) la manière de présenter les droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation intercommunale lorsqu'un décalage temporel intervient entre la période de calcul des flux péréquatifs et la période d'encaissement/décaissement de ces flux.

Plan comptable et classification fonctionnelle

En 2014, le groupe de travail permanent s'occupant du plan comptable a traité et répondu à diverses questions. Ceci l'a conduit à procéder à des aménagements mineurs du plan comptable et de la classification fonctionnelle. Le Conseil a adopté ces aménagements fin 2014. La version à jour du plan comptable et de la classification fonctionnelle est disponible sur le site du SRS-CSPCP (en allemand, français et italien). Elle est également annexée à ce rapport.

2.2 Développements attendus

Le SRS-CSPCP a été interpellé sur différents points du Manuel MCH2, points qui nécessitent une clarification. Les éléments suivants sont actuellement au programme de travail du Conseil.

Distinction entre patrimoine administratif et patrimoine financier

La répartition des actifs entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier est une des caractéristiques du modèle comptable des collectivités publiques suisses. Toutefois le MCH2, et en particulier sa recommandation 11, est peu explicite sur la manière de distinguer les éléments appartenant au patrimoine administratifs de ceux appartenant au patrimoine financier. Par ailleurs, la recommandation 11 relative au bilan reste lacunaire en comparaison des recommandations traitant des autres états financiers (comptes de résultats, compte des investissements et tableaux des flux de trésorerie). C'est pourquoi le SRS-CSPCP souhaite proposer à la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances une version plus complète et plus explicite de la recommandation.

Prêts à taux préférentiel

Le SRS-CSPCP a été interpellé sur la manière de tenir compte des prêts à taux préférentiel. Il s'agit en particulier de savoir comment et à quel moment la différence d'intérêts entre le taux préférentiel et le taux du marché doit être comptabilisée. Le SRS-CSPCP va préparer une réponse à cette question fréquemment posée (FAQ).

3. Etat de situation relatif à l'introduction du MCH2 dans les cantons et les communes

A ce jour, 25 cantons ont été consultés afin de connaître les modalités d'introduction du MCH2 au niveau cantonal et communal. Le canton de Schaffhouse sera vraisemblablement approché courant 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2014 vingt cantons appliquent le MCH2 pour ce qui les concernent et neuf cantons ont introduit le MCH2 au niveau communal.

Tous les cantons n'ont pas encore déterminé totalement comment ils entendent appliquer les recommandations du MCH2. Les relevés du SRS-CSPCP laissent toutefois apparaître des tendances s'agissant de la mise en œuvre du MCH2.

- Les différents éléments des états financiers –compte de résultats échelonné, compte d'investissements, bilan, tableau des flux de trésorerie, annexe aux comptes-, tels que proposés par la Recommandation 1 du MCH2, sont, à l'avenir, mis en place dans l'ensemble des cantons, à la fois au niveau cantonal et communal.
- Le plan de comptes (par nature) et la classification sont introduits tels que préconisés par la Recommandation 3 du MCH2, à la fois au niveau cantonal et communal. Reste à voir, si sur la durée, ils seront utilisés de manière cohérente.
- La Recommandation 5 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir une **limite de régularisation**. De grandes différences apparaissent. Certes, la plupart des cantons régularisent les actifs et les passifs entre les exercices comptables. Toutefois les limites retenues varient considérablement entre les cantons. Au niveau communal, la tendance est plutôt à ne pas imposer –en tous cas- au niveau de la loi de limite, mais de considérer qu'il faut régulariser dès qu'une charge ou un revenu le nécessite.

- La Recommandation 7 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir entre deux principes de **comptabilisation des recettes fiscales**. Plus de la moitié des cantons a opté pour le principe de l'échéance (comptabilisation des montants facturés). Le reste a choisi le principe de la délimitation de l'exercice (comptabilisation en fonction des montants imposables au cours de l'exercice considéré). Au niveau communal, la tendance est plutôt de comptabiliser selon le principe de l'échéance, même si dans quelques cantons on s'oriente vers une comptabilisation selon le principe de la délimitation de l'exercice.
- La Recommandation 8 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de prévoir des **préfinancements** ou d'y renoncer. La moitié des cantons maintient la possibilité de préfinancer certaines dépenses d'investissement. Dans presque tous les cantons, la possibilité est légalement laissée aux communes de préfinancer leurs investissements.
- La Recommandation 10 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir une **limite d'inscription à l'actif**. De grandes différences apparaissent. Dans les cantons considérés, cette limite varie entre CHF 5'000 et CHF 3'000'000. Au niveau communal, une grande variabilité est également observée (entre CHF 2'000 et CHF 100'000). Une telle variabilité introduit un biais dans les comparaisons entre collectivités, en particulier s'agissant des résultats de l'indicateur 'proportion d'investissement' (investissements bruts en pourcents des dépenses totales).
- La Recommandation 10 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir entre deux modalités de **présentation des investissements au bilan**. La plupart des cantons a décidé d'activer les investissements nets des subventions acquises. Toutefois quelques cantons ont opté pour une activation des investissements à leur valeur brute et d'inscrire la subvention reçue au passif du bilan. Au niveau des communes la quasi-totalité des bases légales prévoit que les investissements soient activés nets des subventions acquises.
- La Recommandation 12 du MCH2 laisse le soin aux cantons de choisir entre deux **méthodes d'amortissement** ordinaire des éléments du patrimoine administratif. La plupart des cantons ont décidé de pratiquer l'amortissement linéaire sur la durée d'utilité. Toutefois, quelques-uns recourent à l'amortissement dégressif. Il en va de même au niveau communal.
- La Recommandation 12 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de recourir à des **amortissements supplémentaires**. Dans un peu plus de la moitié des cantons, la loi sur les finances cantonales prévoit cette possibilité. Par contre, seuls quelques cantons laissent cette possibilité à leurs communes.
- La Recommandation 12 du MCH2 prévoit de présenter de manière séparée d'une part les immeubles et d'autre part les terrains sur lesquels sont construits ces immeubles. Les dispositions réglementaires –tant pour les cantons, que pour les communes– renoncent dans à peu près la moitié des cas à exiger une présentation séparée.
- La Recommandation 14 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de présenter **les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de manière directe ou indirecte**. A l'exception d'un canton, la totalité des cantons a opté pour la présentation indirecte, basée sur le solde du compte de résultats. Les communes présentent également la méthode indirecte.

- La Recommandation 19 du MCH2 laisse la possibilité aux cantons de procéder à un **retraitement (*restatement*) de la valeur du patrimoine administratif** au moment du passage du MCH1 au MCH2. Tendanciellement, la moitié des cantons procède à un retraitement, tandis que l'autre moitié y renonce. Par contre, une majorité de cantons renonce à exiger des communes qu'elles retraitent leur patrimoine administratif.
- La Recommandation 19 du MCH2 demande un **retraitement (*restatement*) de la valeur du patrimoine financier** au moment du passage du MCH1 au MCH2. Un canton a toutefois décidé de ne pas retraiter son patrimoine financier au moment du passage au MCH2. Dans les cantons où les communes ont déjà introduit le MCH2, un retraitement du patrimoine financier a été entrepris. Bien que la Recommandation 20 ne prévoise rien à ce sujet, quelques cantons ont décidé de se doter d'une loi unique tant pour les finances du canton que pour les finances des communes. Il est intéressant de relever ce phénomène dans une perspective d'harmonisation verticale. A notre connaissance, c'est une première dans l'histoire suisse. Toutefois, la majorité des cantons conservent deux cadres légaux séparés, l'un pour le canton, l'autre pour les communes.

Le détail des options retenues par les cantons peut être consulté en annexe ou sur le site internet du SRS-CSPCP. Certains cantons n'apparaissent pas encore dans les relevés. Il s'agit de cantons qui ne se sont pas encore déterminés sur les options qu'ils entendent suivre. Lorsque tous les cantons auront pris leur décision, le SRS-CSPCP pourra présenter un rapport détaillé.

4. Consultations IPSAS

Conformément à sa mission, le SRS-CSPCP a pris position -au nom des collectivités publiques suisses- sur chacune des consultations lancées en 2014 par le Comité formulant les normes comptables internationales pour le secteur public (*IPSAS International Public Sector Accounting Standards*). Les propositions mis en consultation ont été les suivantes :

- Exposure Drafts : *Separate Financial Statements, Consolidated Financial Statements, Investments in Associates and Joint Ventures, Joint Arrangements und Disclosure of Interests in Other Entities*. La prise de position du SRS-CSPCP a été envoyée au Comité IPSAS en février 2014 (cf. annexe).
- Exposure Draft : *First Time Adoption of Accrual Basis International Public Sector Accounting Standards (IPSASs)*. La prise de position du SRS-CSPCP a été envoyée au Comité IPSAS en février 2014 (cf. annexe).
- Consultation Paper (OECD) : *The Future Governance of International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB)*. La prise de position du SRS-CSPCP a été envoyée au Comité IPSAS en avril 2014 (cf. annexe).
- Consultation Paper : *Service Performance Information*. La prise de position a été envoyée au Comité IPSAS en juin 2014 (cf. annexe).
- Consultation Paper : *IPSASB's Strategy and Work Program 2015-2019*. La prise de position a été envoyée au Comité IPSAS en juillet 2014 (cf. annexe).
- Exposure Draft : *Improvements to IPSASs 2014*. La prise de position a été envoyée au Comité IPSAS en septembre 2014 (cf. annexe).
- Consultation Paper : *The Applicability of IPSASs to Government Business Enterprises and Other Public Sector Entities*. La prise de position a été envoyée au Comité IPSAS en décembre 2014 (cf. annexe).

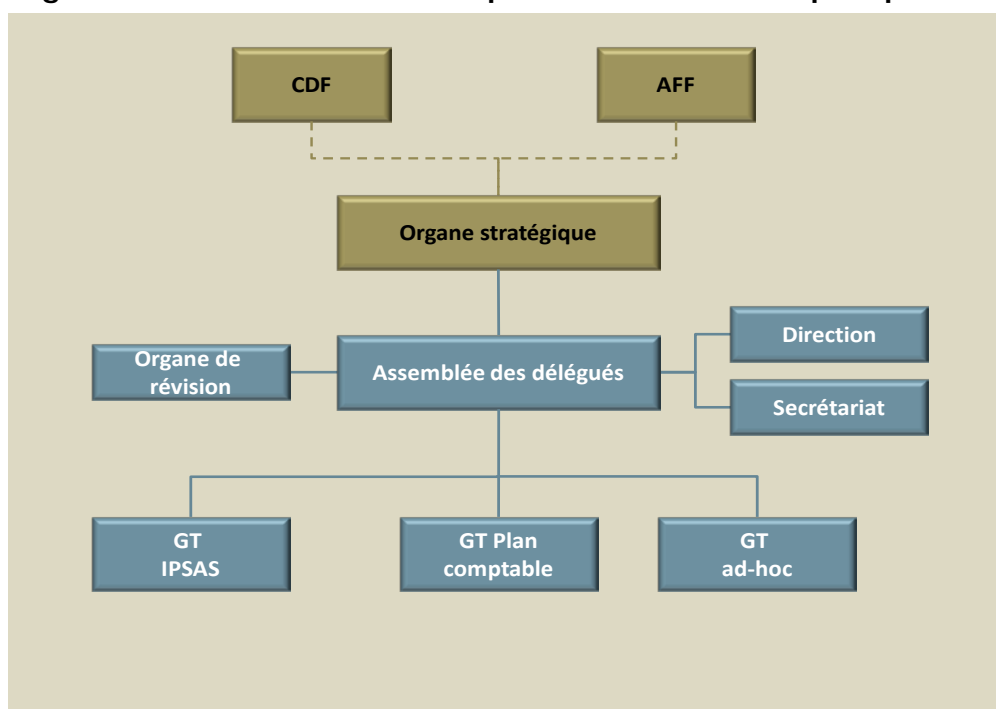
5. Développements dans d'autres secteurs

En 2014, aucun développement particulier, ayant un impact sur le MCH2, n'a été observé dans d'autres secteurs (e.g. FER, IFRS, normes internationales du FMI et de l'UE en matière de statistiques financières).

6. Composition et activités du SRS-CSPCP

Comme l'indique l'organigramme ci-dessous l'Assemblée des délégués est au cœur du dispositif. La Direction dirige le SRS-CSPCP et le représente. Elle est appuyée par un secrétariat. L'Organe de révision examine chaque année les comptes annuels. Il établit un rapport à l'attention de l'Assemblée des délégués. Divers groupes de travail (GT) émanent de l'Assemblée des délégués. Ces groupes de travail sont soit thématiques et permanents, soit ad hoc et temporaires. En 2014, le groupe de travail ad hoc 'péréquation financière' a été dissout après que la réponse à la FAQ y relative a été acceptée par l'Assemblée des délégués du SRS-CSPCP. Reste actuellement en fonction le GT permanent en charge des questions relatives au plan comptable et le GT permanent en charge de préparer les prises de positions lors des consultations lancées par le Comité IPSAS.

Figure 1
Organigramme du Conseil suisse de présentation des comptes publics



6.1 Assemblée des délégués

Les délégués représentant les 8 membres du SRS-CSPCP sont au nombre de 16. De manière à représenter un large éventail d'intérêts, les délégués proviennent de divers horizons. Les trois niveaux institutionnels – Confédération, cantons et communes – sont représentés en tenant compte des métiers de base et des régions linguistiques. Sont également présents, au sein de l'Assemblée des délégués, des représentants du monde scientifique et économique.

L'Assemblée inclut :

- a. Administration fédérale des finances (AFF): 2 délégués;
- b. Contrôle fédéral des finances (CDF): 1 délégué;
- c. Administrations cantonales des finances (FkF): 4 délégués, nommés par le FkF;
- d. Contrôles cantonaux des finances (CCF): 1 délégué, nommé par l'association faitière;
- e. Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSFC): 1 délégué;
- f. Association des communes suisses (ACS): 1 délégué;
- g. Union des villes suisses (UVS): 1 délégué;
- h. Science et économie: 5 délégués (y compris la Direction).

Deux changements sont survenus parmi les délégués en 2014. Pirmin Marbacher, responsable administrations publiques chez BDO, a succédé à Yvonne Hunkeler en tant que représentant de la Chambre fiduciaire. Claudia Beier, responsable de la comptabilité du Canton de Zurich, a succédé à Christian Meyer comme représentante des Administrations cantonales des finances. La liste des délégués au 31 décembre 2014 se trouve en annexe.

En 2014 l'Assemblée des délégués du SRS-CSPCP s'est réunie à quatre reprises pour traiter une vaste palette de thèmes. En voici l'aperçu, séance par séance :

1^{ère} séance du 6 mars 2014

- Présentation comptable des engagements envers des caisses de pension : Discussion de la réponse du SRS-CSPCP à donner lors de la séance de la FkF du 7 mars 2014 suite aux remarques qui lui ont été adressées.
- Recommandations 14 relative au tableau des flux de trésorerie : Suite de la discussion.
- Recommandations 04 et 20 relatives à la comptabilisation d'un découvert au bilan : Discussion d'une modification des recommandations concernées ainsi que du plan comptable.
- Présentation des droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation financière intercommunale : Suite de la discussion en vue de l'élaboration d'une réponse à une question fréquente (FAQ).
- Comptes annuels 2013 : **Approbation** des comptes préparés par la Direction.
- Rapport de révision sur les comptes 2013 : **Approbation** du rapport des réviseurs sur les comptes annuels 2013.
- Rapport d'activités 2013 : **Approbation** du rapport préparé par la Direction.
- Présentation du projet de nouveau modèle comptable des collectivités publiques autrichiennes.

2^{ème} séance du 3 juin 2014

- Recommandations 10 et 14 relatives au compte des investissements et au tableau des flux de trésorerie : Suite de la discussion.
- Recommandations 4 et 20 relatives à la comptabilisation d'un découvert au bilan : Discussion d'une modification des recommandations concernées, ainsi que du plan comptable.

- Présentation des droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation financière intercommunale : Suite de la discussion en vue de l'élaboration d'une réponse à une question fréquente (FAQ).
- Exposure Draft 54 (*Service Performance Information*) : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Consultation Paper (*Work Program and Strategy 2015-2019*) : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS par voie de circulation.
- Présentation des évolutions dans la mise en œuvre du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC).
- GT plan comptable : Nomination de **Tamara Bruderer (ZH)** en tant que nouveau membre externe du groupe de travail.

3^{ème} séance du 18 septembre 2014

- Recommandations 10 et 14 relatives au compte des investissements et au tableau des flux de trésorerie : Discussion finale et **approbation** de la modification des deux recommandations.
- Recommandations 04 et 20 relatives à la comptabilisation d'un découvert au bilan : Discussion finale et **approbation** de la modification des recommandations concernées ainsi que du plan comptable.
- Présentation des droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation financière intercommunale : Suite de la discussion en vue de l'élaboration d'une réponse à une question fréquente (FAQ).
- Exposure Draft 55 (*Improvements to IPSASs 2014*) : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Présentation du traitement de changements d'estimations et d'erreurs selon IPSAS 3 dans le Canton de Zurich.
- Distinction entre patrimoine administratif et patrimoine financier : première discussion en vue d'une modification de la Recommandation 11.
- GT plan comptable : Nomination de **Gerhard Schmied** comme nouveau membre et **président** du groupe de travail à partir de 2015.

4^{ème} séance du 11 décembre 2014

- Présentation de la consolidation de concordats et d'associations intercommunales dans la statistique financière fédérale. Discussion sur l'opportunité de modifier ou compléter la Recommandation 13 ; décision d'y renoncer pour l'instant.
- Consultation Paper (*The Applicability of IPSASs to Government Business Enterprises GBEs*) : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Présentation des droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation financière intercommunale : **Approbation** de la réponse à une question fréquente (FAQ).
- Plan comptable : **Adoption** un à un des amendements substantiels proposés par le groupe de travail, ainsi que **approbation** de la version actualisée du plan comptable et de la classification fonctionnelle, version 7/2014. **Décision de publier** les questions et les réponses traitées par le groupe de travail sur le site internet du SRS-CSPCP (dans un premier temps seulement en allemand).
- Recommandation 11 relative au bilan : Discussion de la proposition de modification de la recommandation 11 avec, en particulier, la distinction entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier.
- Comptabilisation d'emprunts à taux préférentiel : Elaboration d'une réponse à une question fréquente (FAQ).

6.2 Groupes de travail

Groupe de travail « IPSAS »

Le groupe de travail « IPSAS » est un groupe permanent. Il prépare, à l'attention de l'Assemblée des délégués du Conseil, les propositions de prise de position au sujet des projets mis en consultation par le Comité IPSAS. Mis sur pied dès 2008, il se compose de six délégués : Nils Soguel (Président), Andreas Bergmann (Comité IPSAS), Claudia Beier (ZH), Martin Köhli (CDF), Charles Pict (CCF) et Markus Stöckli (AFF). Des experts extérieurs peuvent être invités à participer aux séances. L'administration est assurée par le secrétariat, Evelyn Munier.

En 2014, le groupe de travail « IPSAS » s'est réunie à 4 reprises (1er avril, 5 mai, 27 mai et 17 novembre) pour élaborer des réponses aux consultations du Comité IPSAS. Une consultation (*Improvements to IPSASs 2014*) a été traitée par voie de circulation.

Groupe de travail « Plan comptable »

Le groupe de travail « Plan comptable » est un groupe permanent. Il traite les demandes relatives au plan comptable et à la classification fonctionnelle. Créé en 2009 et élargi en 2011, 2013 et 2014. Après le départ à la retraite de son président, Christian Meyer (FkF), au mois de mai, il se compose de 3 délégués et de 4 membres externes : Tamara Bruderer (ZH), Monika Fäh (AFF), Urs Kundert (GL), Gerhard Schmied (Association des Communes Suisses), Richard Schraner (Commune de Fislisbach), André Schwaller (AFF) et Markus Stöckli (AFF). L'administration est assurée par le secrétariat, Evelyn Munier. Courant 2014, Tamara Bruderer a remplacé Christian Meyer en tant que membre du groupe de travail. Gerhard Schmied a été nommé nouveau membre et président. Il prendra cependant ses fonctions qu'en 2015.

Le groupe de travail « Plan comptable » a siégé trois fois en 2014 et répondu à 26 questions dont 17 concernaient la comptabilisation. Les autres questions concernaient la classification fonctionnelle. Les réponses sont directement communiquées aux auteurs de la question. Le groupe de travail « Plan comptable » est conscient du fait que les réponses aux différentes questions pourraient intéresser un public plus large. C'est pourquoi il a rendu accessibles sur le site internet du SRS-CSPCP ces questions et les réponses qui y ont été apportées, mais dans un premier temps seulement en allemand.

Groupe de travail « Péréquation financière »

Le groupe de travail « Péréquation financière » a encore œuvré en 2014. Il s'agissait d'un groupe *ad-hoc*. Son objectif était de faire des propositions sur la manière de présenter les droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation intercommunale lorsqu'un décalage temporel intervient entre la période de calcul des flux péréquatifs et la période d'encaissement/décaissement de ces flux. Cette question intéresse particulièrement les communes. Il s'agissait d'élaborer un projet de réponse à une question fréquente (FAQ). Suite à l'adoption de la réponse proposée par l'Assemblée des délégués, le groupe de travail a été dissout.

6.3 Direction et secrétariat

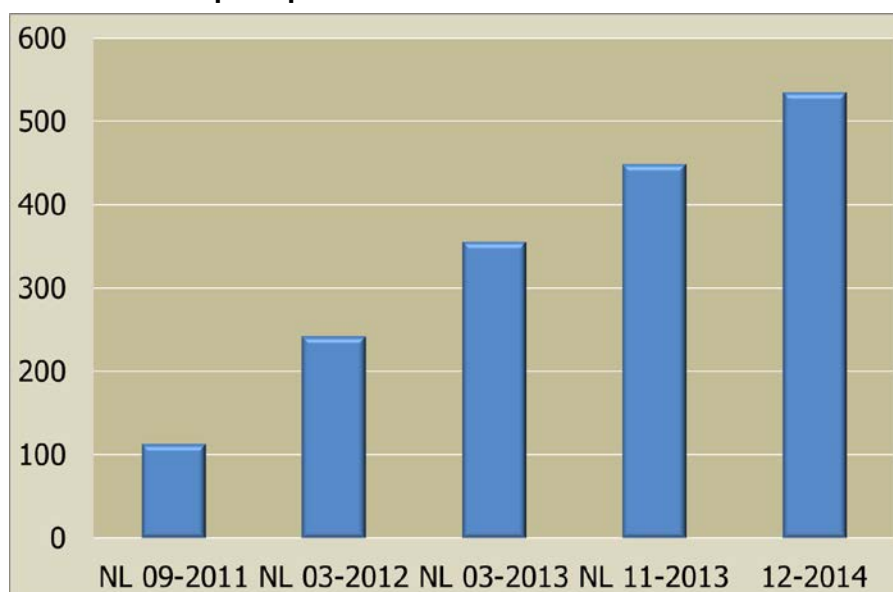
En 2014, 213 heures ont été consacrées à la direction du SRS-CSPCP et 778 heures au secrétariat pour les tâches spécifiques suivantes :

- Organisation, direction et prise des procès-verbaux des différentes séances ;
- Mise en œuvre des décisions de l'Assemblée des délégués ;
- Elaboration d'une réponse à une question fréquemment posée (FAQ) concernant la présentation des droits et obligations des collectivités publiques en matière de péréquation financière intercommunale ;
- Modifications des recommandations du MCH2 ;

- Transmission de la position des collectivités suisses dans le cadre des consultations lancées par le Comité IPSAS ;
- Représentation du SRS-CSPCP dans le groupe intercantonal de coordination MCH2 de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- Représentation du SRS-CSPCP lors de divers séminaires et manifestations, en Suisse et à l'étranger.
- Mise à jour du site internet (en allemand, en français, partiellement en italien et en anglais) ;
- Aucune Newsletter n'a été envoyée en 2014 ; la figure ci-dessous reflète tout de même l'évolution de l'effectif des personnes destinataires de cette publication et cela à partir de la Newsletter de septembre 2011.

Figure 2

Evolution du nombre de destinataires de la Newsletter du Conseil suisse de présentation des comptes publics



6.4 Délégués

Les délégués au Conseil se sont beaucoup investis dans les travaux du SRS-CSPCP en 2014, au niveau de l'Assemblée des délégués et dans les groupes de travail. Par ailleurs, chacune et chacun, dans ses diverses activités, a contribué à informer sur le MCH2 et sur les travaux du SRS-CSPCP. Nous nous contentons de mentionner ici quelques activités :

- Claudia Beier : Conférencière au 9^{me} forum de discussion „Development de la comptabilité publique en Europe“ de la cour des comptes de Hessen (D)
- Andreas Bergmann : Président du Comité IPSAS ; organisation d'un congrès sur le MCH2 « HRM2 – Herausforderungen bei der Umsetzung » à la ZHAW Winterthur.
- Hansjörg Kaufmann : Membre du comité de pilotage « stark.lu » (pilotage des tâches et des ressources au niveau communal – introduction MCH2 dans les communes lucernoises).
- Pirmin Marbacher : Intervention dans des séminaires de formation MCH2 (Haute école de gestion de Lucerne, WEKA Zürich); Intervention relative au MCH2 dans le cadre du module « HRM2 » de la Controller-Akademie, à Berne et Zurich
- Daniel Schaffner : Membre du comité de pilotage du groupe de travail projet MCH2 du canton de Berne. « Formation MCH2 » des collaborateurs/collaboratrices des services financiers de la ville de Berne. Participation à un atelier de formation pour les communes test MCH2 du Canton de Berne.

- André Schwaller : Membre du GFS/Alignment Task Force du Comité IPSAS (Projet pour l'adaptation de la statistique financière et le modèle comptable IPSAS) ; représentant de l'AFF dans le groupe de travail Eurostat « Financial Accounts ».
- Nils Soguel avec Evelyn Munier : Organisation de deux séminaires de formation au MCH2 à l'IDHEAP. Intervention dans un séminaire relatif à l'investissement public organisé pour les communes par la Banque cantonale de Genève.

6.5 Comptes 2014

Conformément à son règlement d'organisation, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013, le SRS-CSPCP présente ses comptes arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que le rapport des réviseurs. Les comptes montrent un bénéfice de CHF 6'083.75. Les revenus se montent à CHF 110'012.80 et les charges à CHF 103'929.05. Le capital propre du SRS-CSPCP après ce deuxième exercice se monte à CHF 7'605.55. Notons que ce capital sera probablement utilisé en 2015 pour financer la mise en place d'un nouveau site internet.

Les comptes ainsi que le rapport de révision sont annexés au présent rapport.

7. Activités prévues en 2015

Quatre **séances de l'Assemblée des délégués** du Conseil sont prévues en 2015 : les 19 février, 18 juin, 17 septembre et 17 décembre.

L'agenda de travail inclura les points suivants :

- Elaboration d'une proposition de refonte de la recommandation 11 relative au bilan avec clarification sur la distinction entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier ;
- Travaux de révision et de correction du Manuel MCH2, en particulier dans sa version française ;
- Questions à venir sur diverses modalités concrètes de comptabilisation (réponses à des questions fréquentes-FAQ) ;
- Modifications/corrections du plan comptable et de la classification fonctionnelle.

A cet agenda s'ajoute la **prise de position sur des consultations du Comité IPSAS**.

La **situation relative à l'introduction du MCH2** dans les cantons et les communes sera régulièrement mise à jour sous forme de liste sur le site internet du SRS-CSPCP.

Lausanne, le 16 janvier 2015